

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 26 septembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

16 septembre 2022

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2022

L'an deux mil vingt deux

Et le 26 septembre à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),
Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray),
Gérard CHAUCHEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-080-2022

Objet : Exonération de TEOM 2023 - Secteur VALECO

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle que la CCGC est compétente pour délibérer sur les exonérations de TEOM à appliquer au titre de l'année 2023, pour les communes suivantes :

- Bracieux,
- Huisseau-sur-Cosson,
- Montlivault,
- Mont-près-Chambord,
- Saint-Claude-de-Diray,
- Tour-en-Sologne.

Le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères (SIEOM) de Mer délibère pour les exonérations de TEOM pour les autres communes de la Communauté de communes du Grand Chambord.

Monsieur le Vice-président rappelle que les entreprises exonérées de TEOM sont celles ayant signé une convention avec le Syndicat VALECO, et adhérant ainsi à la redevance spéciale, ainsi que les entreprises ayant fourni à la Communauté de communes un justificatif attestant que leurs ordures ménagères sont collectées par un organisme privé.

Monsieur le Vice-président présente par commune les tableaux suivants (voir en annexes 1 et 2) :

- Tableaux transmis par VALECO pour les entreprises ayant opté pour la redevance spéciale ;
- Tableaux reprenant la liste des autres propositions d'exonérations pour :
 - Les entreprises privées ayant transmis avant le 14/09/2022 à la Communauté de communes leur demande d'exonération de TEOM pour l'année 2023 accompagnée de leur justificatif,
 - Les autres demandes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ les exonérations de taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour les professionnels telles que présentées dans les annexes 1 et 2 pour l'année 2023 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dument habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire


Hélène PAILLOUX

Le Président


Gilles CLEMENT
